

**LES RESTAURANTS DU CŒUR AD 27  
EURE**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 30 avril 2014**

LES RESTAURANTS DU CŒUR DE L'EURE (27)  
siège social : 1 rue Jean Jaurès  
27930 GRAVIGNY

Association Loi 1901  
Siret n° 390.117.745.00070

Les Restaurants du cœur

AD 27 - EURE

*Comptes annuels  
Exercice clos le  
30 avril 2014*

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Aux Membres de l'assemblée générale,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 avril 2014 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association LES RESTAURANTS DU CŒUR DE L'EURE (27), tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### ***1.- Opinion sur les comptes annuels***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans l'annexe :

- Note 2 qui présente la modification de présentation des produits du compte de résultat suite à l'ajout d'un chapitre sur les autres fonds privés dans les produits et Note 12 « CER » qui définit la nouvelle notion des autres fonds privés ;
- Note 8 qui expose le traitement comptable retenu en ce qui concerne le travail des bénévoles et les dons reçus en marchandises qui ne peuvent être valorisés ;

## 2.- *Justification des appréciations*

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte d'emploi annuel des ressources décrites dans la note 12 de l'annexe font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du règlement CRC n 2008-12 et ont été correctement appliquées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## 3.- *Vérifications et informations spécifiques*

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Mont-Saint-Aignan, le 11 septembre 2014

Le commissaire aux comptes

**Mazars**



Monique THIBAUT

# ASSOCIATION DES RESTAURANTS DU CŒUR DE L'EURE (AD27)

## 1. BILAN ACTIF

BILAN ACTIF (en €)	EXERCICE CLOS LE 30/04/2014			EXERCICE CLOS LE 30/04/2013
	BRUT	Amortissements et provisions (à déduire)	NET	NET
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Autres Immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
<b>Sous-total Immobilisations incorporelles</b>				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage	64 250.41	-29 295.99	34 954.42	41 942.47
Autres immobilisations corporelles	39 710.04	-26 590.58	13 119.46	12 136.63
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations				
<b>Sous-total – Immobilisations corporelles</b>	<b>103 960.45</b>	<b>-55 886.57</b>	<b>48 073.88</b>	<b>54 079.10</b>
<b>Immobilisations financières</b>				
Prêts				
Dépôts et cautionnements et autres immo.fin	5 987.80		5 987.80	6 987.80
<b>Sous-total – Immobilisations financières</b>	<b>5 987.80</b>		<b>5 987.80</b>	<b>6 987.80</b>
<b>TOTAL I – ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>109 948.25</b>	<b>-55 886.57</b>	<b>54 061.68</b>	<b>61 066.90</b>
<b>Stocks</b>				
Avances et acomptes versés sur commandes s/stocks				
Créances clients (dont locataires)				
Autres créances	811.40		811.40	435.68
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités (comptes bancaires, livrets et caisse)	53 568.59		53 568.59	35 214.85
Charges constatées d'avances	4 954.89		4 954.89	4 282.36
<b>TOTAL II – ACTIF CIRCULANT</b>	<b>59 334.88</b>		<b>59 334.88</b>	<b>39 932.89</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>169 283.13</b>	<b>-55 886.57</b>	<b>113 396.56</b>	<b>100 999.79</b>

Visa pour identification

MAZARS

Commissaire aux comptes

## ASSOCIATION DES RESTAURANTS DU CŒUR DE L'EURE (AD27)

### 2. BILAN PASSIF

BILAN PASSIF (en €)	EXERCICE CLOS LE 30/04/2014	EXERCICE CLOS LE 30/04/2013
<b>Fonds propres</b>		
Fonds associatifs avec et sans droit de reprise	3 515.70	3 221.65
Réserves		
Report à nouveau	-4 079.79	-7 728.20
<i>Résultat net comptable de l'exercice</i>	-8 170.19	3 648.41
Subventions d'investissement	77 964.14	77 964.14
<b>TOTAL I – FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES</b>	<b>69 229.86</b>	<b>77 106.00</b>
<b>Provisions</b>		
Provisions pour risque		
Provisions pour charges		
<b>TOTAL II – PROVISIONS</b>		
<b>Fonds dédiés</b>		
Fonds dédiés sur subventions de fonctionnements		
Fonds dédiés sur autres ressources		
<b>TOTAL III – FONDS DEDIES</b>		
<b>Dettes</b>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses (dépôts – cautionnements reçus)		
Compte-courant de l'Association Nationale (451100 et 451200)		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 885.66	11 588.89
Dettes fiscales et sociales	6 443.10	4 440.43
Avances remboursables reçues du National (451300 et 451600)		
Autres dettes (sauf 451100, 451200, 451300 et 451600)	2 072.94	1 774.31
<b>Sous-total des dettes</b>	<b>23 401.70</b>	<b>17 803.63</b>
Produits constatés d'avance	20 765.00	6 090.16
<b>TOTAL IV – DETTES</b>	<b>44 166.70</b>	<b>23 893.79</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>113 396.56</b>	<b>100 999.79</b>

Visa pour Identification

MAZARS  
Commissaire aux comptes

## ASSOCIATION DES RESTAURANTS DU CŒUR DE L'EURE (AD27)

### 3. COMPTE DE RESULTAT – CHARGES

COMPTES DE RESULTAT – CHARGES (en €)	EXERCICE CLOS LE 30/04/2014	EXERCICE CLOS LE 30/04/2013
<b>Achats</b>		
Achat pour missions sociales	1 299.40	1 894.14
Variation de stock		
<b>Sous-total – Achats stockés</b>	<b>1 299.40</b>	<b>1 894.14</b>
<b>Autres achats et charges externes</b>	<b>163 381.69</b>	<b>162 910.54</b>
<b>Impôts, taxes et versements assimilés</b>		
Sur rémunérations	264.67	160.26
Autres		361.00
<b>Sous-total – Impôts, taxes et versements assimilés</b>	<b>264.67</b>	<b>521.26</b>
<b>Charges de personnel</b>		
Rémunération brute du personnel	40 261.01	28 995.34
Charges sociales & autres charges de personnel	10 370.33	7 588.91
<b>Sous-total – Charges de personnel</b>	<b>50 631.34</b>	<b>36 584.25</b>
<b>Autres Charges</b>		
Contribution de solidarité versée à l'Association Nationale		
Autres charges	204.75	145.91
<b>Sous-total – Autres charges</b>	<b>204.75</b>	<b>145.91</b>
<b>Dotations aux amortissements et aux provisions</b>		
Dotations aux amortissements sur immobilisations	14 272.22	10 942.71
Dotations aux provisions sur immobilisations		
Dotations aux provisions sur actif circulant		
Dotations aux provisions pour risques et charges		
<b>Sous-total – Dotations aux amortissements et provisions</b>	<b>14 272.22</b>	<b>10 942.71</b>
<b>TOTAL I – CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>230 054.07</b>	<b>212 998.81</b>
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL II – CHARGES FINANCIERES</b>		
Sur opérations de gestion	45.00	1 722.13
Sur opérations de capital (valeur comptables des éléments immobilisés et financiers cédés)		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
<b>TOTAL III – CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>45.00</b>	<b>1 722.13</b>
Impôts sur les sociétés		
<b>TOTAL IV – IMPOTS SUR LES SOCIETES</b>		
Engagements à réaliser sur ressources affectées		
<b>TOTAL V – ENGAGEMENTS A REALISER</b>		
<b>TOTAL DES CHARGES (I + II + III+IV+V)</b>	<b>230 099.07</b>	<b>214 720.94</b>
<b>SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT DE L'EXERCICE</b>		<b>3 648.41</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>230 099.07</b>	<b>218 369.35</b>
<b>Evaluation des contributions volontaires en nature</b>		
<b>Charges :</b>		
Secours en nature		
Personnel Bénévole		
<b>Total</b>		
Pour information, Evaluation du montant des denrées reçues de l'Association Nationale (montant calculé par l'A.N.)	745 178.04	856 649.00

# ASSOCIATION DES RESTAURANTS DU CŒUR DE L'EURE (AD27)

## 4. COMPTE DE RESULTAT – PRODUITS

COMPTES DE RESULTAT – PRODUITS (en €)	EXERCICE CLOS LE 30/04/2014	EXERCICE CLOS LE 30/04/2013
<b>Chiffres d'affaires</b>		
Ventes de produits finis, intermédiaires et marchandises		
Ventes de travaux et études		
Variation de stocks (en cours et produits finis)		
Prestations de services, produits des activités annexes et de gestion		
<b>Sous-total – Chiffre d'affaires</b>		
<b>Production immobilisée</b>		
<b>Subventions d'exploitation</b>	<b>65 342.40</b>	<b>59 586.58</b>
<b>Autres fonds privés</b>		
Subventions reçues de l'Association Nationale	66 000.00	70 080.38
Contributions reçues d'autres associations départementales		
Autres fonds privés (mécénats d'entreprise, OSBL...)		
<b>Sous-total – Autres fonds privés</b>	<b>66 000.00</b>	<b>70 080.38</b>
<b>Cotisations</b>		
<b>Produits de la Générosité du Public</b>		
Dons non affectés	22 805.48	19 288.88
Dons affectés	61 995.28	60 721.15
Produits des manifestations	2 008.70	3 330.56
<b>Sous-total – Produits de la générosité du public</b>	<b>86 809.46</b>	<b>83 340.59</b>
<b>Produits divers de gestion</b>		
<b>Reprises sur provisions (et amortissements) – Transfert de charges</b>	<b>2 091.80</b>	<b>3 704.83</b>
<b>TOTAL I – PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>220 243.66</b>	<b>216 712.38</b>
Produits financiers d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	386.22	809.63
Reprises sur provisions et transfert de charges financières		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL II – PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>386.22</b>	<b>809.63</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	299.00	
Produits exceptionnels sur opérations de capital	1 000.00	
Quote-Part des subventions d'équipement imputée au résultat de l'exercice		847.34
Reprises sur provisions pour risques et charges + Transferts de charges		
<b>TOTAL III – PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>1 299.00</b>	<b>847.34</b>
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
<b>TOTAL IV – REPORT DES RESSOURCES NON UTILISEES</b>		
<b>TOTAL PRODUITS (I + II + III+IV)</b>	<b>221 928.88</b>	<b>218 369.35</b>
<b>SOLDE DEBITEUR = DEFICIT DE L'EXERCICE</b>	<b>8 170.19</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>230 099.07</b>	<b>218 369.35</b>
<b>Evaluation des contributions volontaires en nature</b>		
<b>Produits :</b>		
Dons en nature		
Bénévolat		
<b>Total</b>		
Pour information, Evaluation du montant des denrées reçues de l'Association Nationale (montant calculé par l'A.N.)	745 178.04	856 649.00

## ASSOCIATION DES RESTAURANTS DU CŒUR DE L'EURE (AD27)

### 5. FAITS MAJEURS, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

#### a. Faits Majeurs

NEANT

Visa pour identification

MAZARS  
Commissaire aux comptes



# ASSOCIATION DES RESTAURANTS DU CŒUR DE L'EURE (AD27)

## Règles et Méthodes Comptables

### 1. Référentiel comptable

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux principes de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels applicables en France, et notamment le règlement n° 99-01, adopté le 16 février 1999 par le Comité de réglementation comptable (CRC), relatif aux modalités d'établissement et de présentation des comptes annuels des associations et fondations, et les règlements CRC suivants :

- 2000-06 concernant les passifs ;
- 2002-10 et 2003-07 concernant l'amortissement et la dépréciation des actifs ;
- 2008-12 afférent à l'établissement du compte d'emploi annuel des ressources des associations et fondations.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

En outre, il est fait application pour l'établissement de ces comptes des recommandations en matière d'information financière du Comité de la Charte dont est membre l'Association Nationale des Restaurants du Cœur à laquelle nous sommes liés par un contrat d'agrément formalisé.

### 2. Modification de présentation du compte de résultat- Produits

Cette année, la présentation du compte de résultat , au niveau des produits, a été partiellement remaniée pour la mettre en adéquation avec celle du Compte Emploi Ressources.

En effet, un chapitre sur les « autres fonds privés » a été ajouté.

Pour les Associations Départementales, les « autres fonds privés » sont constitués :

- des subventions reçues de l'Association Nationale (jusque là incluses dans les subventions d'exploitation)
- des contributions reçues d'autres Associations Départementales (jusque là incluses dans les subventions d'exploitation)
- des mécénats d'entreprises (jusque là regroupés avec les dons)
- des subventions des Organismes Sans But Lucratif (OSBL)- (jusque là regroupées avec les subventions d'exploitation).

Aussi, afin de permettre la comparaison avec l'exercice précédent, le tableau ci-dessous reprend les subventions et dons de l'exercice selon la même présentation que l'année passée :

COMPTES DE RESULTAT – PRODUITS (en €)	EXERCICE CLOS LE 30/04/2014	EXERCICE CLOS LE 30/04/2013
<b>Sous-total – Chiffre d'affaires</b>		
<b>Production immobilisée</b>		
<b>Subventions d'exploitation</b>		
Subventions reçues de l'Association Nationale	66 000.00	70 080.38
Contributions reçues d'autres associations départementales		
Autres Subventions d'exploitation	65 342.40	59 586.58
<b>Sous-total – Subventions d'exploitation</b>	<b>131 342.40</b>	<b>129 666.96</b>
<b>Cotisations</b>		
<b>Produits de la Générosité du Public</b>		
Dons et mécénat non affectés	22 805.48	19 288.88
Dons et mécénat affectés	61 995.28	60 721.15
Produits des manifestations	2 008.70	3 330.56
<b>Sous-total – Produits de la générosité du public</b>	<b>86 809.46</b>	<b>83 340.59</b>
<b>Produits divers de gestion</b>		
Reprises sur provisions (et amortissements) – Transfert de charges	2 091.80	3 704.83
<b>TOTAL I – PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>220 243.66</b>	<b>216 712.38</b>

## ASSOCIATION DES RESTAURANTS DU CŒUR DE L'EURE (AD27)

### 3. Immobilisations et amortissements

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Type de Bien	Durée d'amortissement	Mode d'amortissement
Construction, bâtiments, travaux de gros œuvre, de toiture, d'ouvrants	20 ans	Linéaire
Algéco, Mobilhome, agencements complets de locaux et ravalements	10 ans	Linéaire
Réfrigérateurs, chambres froides, gros matériels de cuisine (four et équipement industriel)	5 ans	Linéaire
Transpalettes, matériel de lavage, camions et autres véhicules	5 ans	Linéaire
Mobilier de bureau et matériel téléphonique	5 ans	Linéaire
Travaux de peinture, de moquette, de menuiserie, électroménager	3 ans	Linéaire
Matériel Informatique	3 ans	Linéaire
Logiciels	3 ans	Linéaire
Matériel d'occasion	1 à 5 ans	Linéaire
Literie	1 an	Linéaire

### 4. Stocks

Les denrées alimentaires fournies par l'Association Nationale sont la propriété de cette dernière et à ce titre comptabilisées dans les comptes de cette dernière.

### 5. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### 6. Valeurs Mobilières de Placement

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées à leur coût d'acquisition. La valeur d'inventaire du portefeuille est calculée selon la méthode « FIFO ». Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

### 7. Subventions

#### 7.1 Subventions de fonctionnement

Les subventions d'exploitation sont comprises dans les produits d'exploitation de l'exercice au cours duquel la décision d'octroi de la subvention a été notifiée.

Les subventions non affectées reçues ou attribuées au titre d'une année civile sont comprises dans les comptes de l'exercice prorata temporis. Les subventions reçues ou attribuées au titre d'exercices ultérieurs sont enregistrées en produits constatés d'avance (qu'il s'agisse de subventions affectées ou non).

Pour les subventions affectées, la fraction non utilisée au cours de l'exercice de la subvention reçue ou attribuée au titre de l'exercice est enregistrée en fond dédié. Ainsi, le résultat de l'exercice ne comprend que la part consommée de la subvention reçue ou attribuée.

#### 7.2 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement affectées à un bien renouvelable par l'association sont maintenues au passif dans les fonds associatifs avec ou sans droit de reprise.

Visa pour identification

MAZARS  
Commissaire aux comptes

## **ASSOCIATION DES RESTAURANTS DU CŒUR DE L'EURE (AD27)**

Les subventions d'investissement affectées à un bien non renouvelable par l'association sont inscrites au compte « subventions d'investissements affectées à des biens non renouvelables » et sont reprises au compte de résultat au rythme de l'amortissement de ce bien.

### **8. Autres ressources**

Dans la mesure où l'association ne dispose pas d'une information quantifiable et valorisable sur les contributions volontaires significatives obtenues, ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables, l'association n'a pas opté pour leur inscription en comptabilité.

Ainsi :

Le travail bénévole ne peut être valorisé en considération de la difficulté qu'il y aurait à déterminer les journées consacrées à l'action des Restaurants du Cœur pour chaque personne.

Les dons reçus en marchandises ne peuvent faire l'objet d'une évaluation suffisamment précise et ne figurent pas dans les comptes de l'association.

### **9. Événements postérieurs à la clôture**

Néant

### **10. Honoraires des commissaires aux comptes**

Le montant total des honoraires CAC enregistrés au compte de résultat au titre de l'exercice 2013/2014 s'élèvent à 1 929.60 euros TTC.

Ces honoraires couvrent l'audit des comptes annuels établis selon les règles et principes comptables français ainsi que les vérifications spécifiques prévues par la loi.

### **11. Autres informations**

- Engagement en matière de retraite

Les engagements en matière de retraite ne sont pas significatifs et ne sont donc ni provisionnés, ni évalués dans l'annexe.

- Combinaison des comptes

L'association fait partie du périmètre de combinaison de l'Association Nationale des Restaurants du Cœur.

- Montant des rémunérations allouées au titre de l'exercice aux membres des organes d'administration et de direction à raison de leur fonction.

« En application de l'article 20 de la loi sur le volontariat associatif nous vous informons que les trois plus hauts cadres dirigeants ou salariés sont le Président, le Trésorier et le Secrétaire général et qu'ils ne perçoivent à ce titre ni rémunération, ni avantage en nature. Par ailleurs, les membres du Conseil d'administration sont tous bénévoles et ne perçoivent à ce titre ni rémunération, ni avantage en nature. »

### **12. Compte d'Emploi des Ressources**

Le compte d'emploi annuel des ressources présente de manière analytique les ressources de l'entité selon leur destination (missions sociales et statutaires, frais de recherches de fonds, frais de fonctionnement et autres charges). Le résultat apparaissant au compte emploi des ressources est strictement identique à celui du bilan et du compte de résultat.

Le compte d'emploi annuel des ressources est structuré de la façon suivante :

Les colonnes 1 et 2 constituent un tableau globalisé en adéquation avec les produits et charges du compte de résultat. Le total des débits et crédits du compte d'emploi annuel des ressources est égal au total des débits et des crédits du compte de résultat.

## **ASSOCIATION DES RESTAURANTS DU CŒUR DE L'EURE (AD27)**

Les colonnes 3 et 4 du tableau ont pour objectif d'affecter la générosité du public par type d'emplois et d'assurer le suivi de l'emploi des ressources issues de la générosité du public collectées et non utilisées des campagnes antérieures.

### **Principe d'affectation des dépenses aux missions sociales**

La définition des dépenses opérationnelles est la suivante : ce sont les coûts qui disparaîtraient si la mission sociale n'était pas réalisée ou si elle s'arrêtait.

Seules les charges que l'on peut affecter précisément et « sans ambiguïté » à une mission sociale seront considérées comme pouvant être des dépenses opérationnelles et affectées analytiquement à la famille de chacune des missions sociales.

Seule la charge réellement supportée est affectée au titre de la mission sociale. Les provisions sont ainsi enregistrées dans la rubrique « dotations aux provisions ».

Les dotations aux amortissements peuvent être des dépenses opérationnelles si la définition décrite plus haut leur est applicable.

Seuls les frais financiers se rapportant directement aux missions sociales et qui disparaîtraient si la mission sociale était arrêtée doivent être inscrits au titre des missions sociales.

Les charges communes sont réparties entre les missions sociales et les frais de fonctionnement concernés au moyen d'une clé de répartition (exemple : les locaux sont répartis selon la surface occupée etc.).

Les frais de fonctionnement comprennent les coûts du siège de l'AD, non imputables à une mission sociale (coûts du service comptabilité, Administration, etc.).

### **Définition des autres fonds privés**

Cette année (voir paragraphe 2 ci-dessus), la notion de fonds privés a été introduite.

Les « autres fonds privés » sont constitués :

- des subventions reçues de l'Association Nationale (jusque là incluses dans les subventions d'exploitation)
- des contributions reçues d'autres Associations Départementales (jusque là incluses dans les subventions d'exploitation)
- des mécénats d'entreprises (jusque là regroupés avec les dons).  
Les mécénats font l'objet d'une convention écrite.
- des subventions des Organismes Sans But Lucratif (OSBL)- (jusque là regroupées avec les subventions d'exploitation).

### **Définition des fonds issus de la générosité du public**

Les fonds issus de la générosité du public sont les dons des particuliers ou d'entreprises (hors mécénats) ainsi que les produits des manifestations.

### **Emplois des ressources de la générosité du public**

Ces ressources financent en priorité les dépenses opérationnelles des missions sociales après utilisation des subventions et dons affectés obtenus.

Les ressources issues de la générosité du public reçues directement par l'association départementale et non affectées par le donateur à une activité spécifique sont obligatoirement imputées aux missions sociales.

Selon ce principe, l'ordre d'affectation des ressources aux emplois est le suivant :

- Subventions affectées
- Générosité du public affectée
- Autres fonds privés affectés
- Générosité du public libre
- Autres produits

Si exceptionnellement, les fonds issus de la générosité du public reçus par l'Association Départementale ont un montant supérieur à celui du total des dépenses opérationnelles toutes missions sociales confondues, le reliquat sera imputé en fonctionnement.

Les abandons de frais des bénévoles suivent l'affectation du bénévole selon sa fonction.

## ASSOCIATION DES RESTAURANTS DU CŒUR DE L'EURE (AD27)

Les abandons de frais des bénévoles du siège de l'Association Départementale sont les seuls imputés aux frais de fonctionnement.

Les immobilisations sont prioritairement financées par les ressources autres que celles émanant de la générosité du public. Toutefois lorsque l'acquisition d'une immobilisation par des fonds issus de la générosité du public se produit (cas peu fréquent et pour des montants non significatifs), la distinction sur les lignes T5 et T5 bis n'est pas effectuée car trop complexe et trop coûteuse en l'état actuel de notre système d'information.

Pour les Associations Départementales possédant un report de ressources de la Générosité du Public non affecté et non utilisé, en début d'exercice, celui-ci sera imputé en priorité aux missions sociales jusqu'à extinction à condition que les dépenses des activités de l'exercice soient supérieures au montant de la Générosité du Public et des subventions affectées aux activités au cours de l'exercice.

Dans le cas où après cette imputation, il reste un solde de ressources de la Générosité du Public non affecté et non utilisé, il sera utilisé, dans les mêmes conditions, à la couverture des frais de fonctionnement.

Afin de permettre la comparaison avec la précédente méthode de présentation, le tableau ci-dessous reprend, les subventions et Autres fonds privés selon la même présentation que l'année passée :

### CER 2013-2014 - Ressources

RESSOURCES	Ressources = Compte résultat (2)	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées (4)	formules
<b>REPORT DES RESSOURCES DE LA GP NON AFFECTEES NON UTILISEE EN DEBUT D'EXERCICE</b>			T1
<b>1- RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC</b>	<b>86 809.46</b>	<b>86 809.46</b>	T2
<b>1.1 Dons et legs</b>			
Dons manuels non affectés	22 805.48	22 805.48	
Dons manuels affectés	61 995.28	61 995.28	
Legs et autres libéralités non affectés			
Legs et autres libéralités affectés			
<b>1.2 Autres produits liés à la générosité du public</b>			
Manifestations	2 008.70	2 008.70	
<b>2- Autres fonds privés</b>			
<b>3- Subventions</b>	<b>131 342.40</b>		
Union européenne			
Etat français			
Collectivités territoriales	65 342.40		
Autres	66 000.00		
<b>4- Autres produits</b>	<b>3 777.02</b>		
Produits de l'activité "enfoirés"			
Autres produits	3 777.02		
<b>I-TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE .INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>221 928.88</b>		

Visa pour identification

**MAZARS**  
Commissaire aux comptes

## ASSOCIATION DES RESTAURANTS DU CŒUR DE L'EURE (AD27)

### 6. Bilan Actif : IMMOBILISATIONS & AMORTISSEMENTS

#### a. Immobilisations

Immobilisations (en €)	Valeur brute au 30/04/2013	Augmentation	Diminution	Poste à Poste	Valeur brute au 30/04/2014
Logiciels et Autres Immob. Incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Terrains					
Constructions					
Structures légères (Algéco, Mobilhome)					
Rénovations, réhabilitations immobilières					
Agencements, installations, aménagements et autres immob.	2 853.74				2 853.74
Matériel de transport (transpalettes...)	32 176.30	4 680.00			36 856.30
Matériel et mobilier (bureau et informatique)	2 452.77		2 452.77		
Installations à caractère spécifique, chambres froides et matériel frigorifique	63 298.00	3 587.00	2 634.59		64 250.41
Matériel de jardins et cheptel					
Matériel ateliers et cuisine					
Terrains et constructions en cours					
Rénovations, réhabilitations immobilière en cours					
Autres immobilisations en cours					
Acompte sur immobilisations					
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>100 780.81</b>	<b>8 267.00</b>	<b>5 087.36</b>		<b>103 960.45</b>
Prêts					
Participations et créances rattachées à participations					
Dépôts et cautionnements versés	6 987.80		1 000.00		5 987.80
Autres immobilisations financières					
<b>Immobilisations financières</b>	<b>6 987.80</b>		<b>1 000.00</b>		<b>5 987.80</b>
<b>Total</b>	<b>107 768.61</b>	<b>8 267.00</b>	<b>6 087.36</b>		<b>109 948.25</b>

#### b. Amortissements

Amortissements des Immobilisations (en €)	Valeur brute au 30/04/2013	Augmentation	Diminution	Poste à Poste	Valeur brute au 30/04/2014
Amortissements des logiciels et autres Immob. Incorporelles					
<b>Amortissements des immobilisations incorporelles</b>					
Amortissements terrains, constructions et autres immobilisations corporelles					
Amortis./structures légères (Algéco, Mobilhome)					
Amortis./rénovations, réhabilitations immobilières					
Amortis./agencements, installations, aménagements divers et autres immob.	2 352.29	328.01			2 680.30
Amortis./matériel de transport (transpalettes...)	20 541.12	3 369.16			23 910.28
Amortis./matériel et mobilier (bureau et informatique)	2 452.77		2 452.77		
Amortis./installations à caractère spécifique, chambres froides et matériel frigorifique	21 355.53	10 575.05	2 634.59		29 295.99
Amortis / matériel de jardins et cheptel					
Amortis/ matériel ateliers et cuisine					
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>46 701.71</b>	<b>14 272.22</b>	<b>5 087.36</b>		<b>55 886.57</b>
<b>Total</b>	<b>46 701.71</b>	<b>14 272.22</b>	<b>5 087.36</b>		<b>55 886.57</b>

## ASSOCIATION DES RESTAURANTS DU CŒUR DE L'EURE (AD27)

### 7. Bilan Actif suite : STOCKS, CREANCES ET PRODUITS A RECEVOIR

Stocks (en €)	30/04/2014			30/04/2013
	Valeur Brute	Dépréciation	Valeur Nette	Valeur Nette
Missions Sociales				
<b>Total</b>				

Créances (en €)	Montant brut	A moins d'1 an	A un an et plus
<b>Créances de l'actif immobilisé</b>			
Prêts			
Dépôts et cautionnements versés	5 987.80		5 987.80
Créances Diverses			
<b>Total</b>	<b>5 987.80</b>		<b>5 987.80</b>
<b>Créances de l'actif circulant</b>			
Créances clients (dont locataires)			
Personnel et comptes rattachés (avances et acomptes)			
Autres créances	811.40	811.40	
<b>Total</b>	<b>811.40</b>	<b>811.40</b>	
<b>Total</b>	<b>6 799.20</b>	<b>811.40</b>	<b>5 987.80</b>

Produits à recevoir (en €)	30/04/2014 Montant Brut
Rabais, remises, ristournes à obtenir et autres avoirs non encore reçus	
Clients, locataires et comptes rattachés	
Personnel et comptes rattachés	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	
Etat & Collectivités Publiques	
Association Nationale	
Débiteurs et créditeurs divers	
<b>Total</b>	

Visa pour identification

**MAZARS**  
Commissaire aux comptes

## ASSOCIATION DES RESTAURANTS DU CŒUR DE L'EURE (AD27)

### 8. Bilan Actif suite : VMP, DISPONIBILITES, CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Valeurs mobilières de placement (en €)	Valeur d'acquisition	Cours au 30/04/2014	Plus Values latentes	Moins Values latentes
SICAV				
Fonds Communs de Placement				
<b>Total</b>				

Disponibilités (en €)	30/04/2014 Montant Brut
Comptes sur livrets (livret A)	51 894.98
Comptes-courant	1 673.61
Caisse	
Intérêts courus	
<b>Total</b>	<b>53 568.59</b>

Charges constatées d'avance (en €)	Montant brut	A moins d'1 an	A 1an et plus
Locations	4 208.39	4 208.39	
Maintenance	463.00	463.00	
Assurances	148.50	148.50	
France Télécom			
EDF – GDF			
Emprunts et Intérêts sur emprunts			
Autres Charges	135.00	135.00	
<b>Total</b>	<b>4 954.89</b>	<b>4 954.89</b>	



## ASSOCIATION DES RESTAURANTS DU CŒUR DE L'EURE (AD27)

### 9. Bilan Passif : TABLEAU DE VARIATION DES PROVISIONS

Tableau de variation des provisions				
Nature des provisions (en €)	Provisions au 30/04/2013	Augmentation	Diminution	Provisions au 30/04/2014
Provisions pour risques et charges <i>(Litiges, Pénalités, Grosses réparations et autres)</i>				
<b>Total (1)</b>				
Provisions pour dépréciation sur immobilisations :				
- Incorporelles				
- Corporelles				
- Financières				
Stock				
Compte Client				
Autres créances				
<b>Total (2)</b>				
<b>Total Général (1+2)</b>				

Visa pour identification

**MAZARS**  
Commissaire aux comptes

## ASSOCIATION DES RESTAURANTS DU CŒUR DE L'EURE (AD27)

### 9. Bilan Passif (suite) : FONDS ASSOCIATIFS & FONDS DEDIES

#### a. Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres					
Fonds propres (en €)	Montants au 30/04/2013	Augmentation	Diminution	Poste à poste	Montants au 30/04/2014
Fonds associatifs sans droit de reprise	3 221.65	294.05			3 515.70
Fonds associatifs avec droit de reprise					
Subventions d'investissement	77 964.14				77 964.14
Réserves					
Report à nouveau	-7 728.20	3 648.41			-4 079.79
Résultat comptable de l'exercice	3 648.41		11 818.60		-8 170.19
<b>Total</b>	<b>77 106.00</b>	<b>3 942.46</b>	<b>11 818.60</b>		<b>69 229.86</b>

#### b. Fonds dédiés

Détail des fonds dédiés par ressource d'origine (en €)	Fonds à engager 30/04/2013	Utilisations	Engagements	Fonds à engager 30/04/2014
A : Sur subventions de fonctionnement				
B : Sur dons manuels affectés				
C : Sur autres fonds privés				
<b>Total</b>				

Visa pour identification

**MAZARS**  
Commissaire aux comptes

## ASSOCIATION DES RESTAURANTS DU CŒUR DE L'EURE (AD27)

### 10. Bilan passif (suite) : DETTES

#### a. Etat des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

Dettes (en €)	Montant brut	A moins d'1 an	A 1 an et moins de 5 ans	A 5 ans et plus
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	14 885.66	14 885.66		
Personnel et comptes rattachés	3 735.00	3 735.00		
Dettes fiscales et sociales	2 708.10	2 708.10		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	2 072.94	2 072.94		
Produits perçus d'avance	20 765.00	20 765.00		
<b>Total</b>	<b>44 166.70</b>	<b>44 166.70</b>		

Charges à payer (en €)	30/04/2014 Montant Brut
Fournisseurs	1 929.60
Rabais, remises, ristournes à accorder et avoirs à établir	
Personnel et comptes rattachés	3 735.00
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	1 102.00
Etat & Collectivités Publiques	
Débiteurs et créditeurs divers	1 704.90
Intérêts courus à payer	
<b>Total</b>	<b>8 471.50</b>

Produits constatés d'avance (en €)	Montant brut	A moins d'1 an	A 1 an et moins de 5 ans	A 5 ans et plus
Subventions	20 765.00	20 765.00		
Loyers des bénéficiaires à percevoir				
Autres produits constatés d'avance				
<b>Total</b>	<b>20 765.00</b>	<b>20 765.00</b>		

# ASSOCIATION DES RESTAURANTS DU CŒUR DE L'EURE (AD27)

## II. ENGAGEMENTS DONNES ET REÇUS

### a. Engagements donnés

Tableau des engagements en crédit-bail

(en €)	Redevances payées		Redevances restant à payer			Prix d'achat résiduel
	De l'exercice	Cumulés	A moins d'1 an	A 1 an et plus	Total à payer	
Véhicules						
Mobilier, matér.bureau & informatique						
Autres						
<b>Total</b>						

### Engagements donnés (liste non exhaustive)

Garanties, avals et cautions donnés	
Suretés réelles consenties	

### b. Engagements reçus

#### Engagements reçus (liste non exhaustive)

Garanties, cautions obtenues	
Autorisations de découverts	

Tableau des immobilisations en crédit-bail

(en €)	Cout d'entrée	Dotation aux amortissements		Valeur nette
		De l'exercice	Cumulés	
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
<b>Total</b>				

Visa pour identification

## ASSOCIATION DES RESTAURANTS DU CŒUR DE L'EUROPE (AD27)

### 12. RESULTATS ANALYTIQUES

#### a. Tableau de ventilation du CA et résultat analytique de l'exercice

Missions Sociales et Fonctionnement (en €)	Subventions AN.I	Générosité du Public II	Autres produits III	Total Produits I+II+III	Total Charges	Résultat par activité
Distribution alimentaire, Relais	30 838.95	75 076.18	44 342.40	150 257.53	150 257.53	
Micro-crédit et Accès aux droits						
Logement et hébergement d'urgence						
Culturel, Loisir						
Illettrisme						
Accompagnement et retour à l'emploi						
Accompagnement aide alimentaire	1 267.72	1 706.00		2 973.72	2 973.72	
Frais de fonctionnement	17 520.63	10 027.28	685.22	28 233.13	36 403.32	-8 170.19
Gens de la rue et lieux de vie	14 795.49		24 091.80	38 887.29	38 887.29	
Formation	1 577.21			1 577.21	1 577.21	
<b>Total</b>	<b>66 000.00</b>	<b>86 809.46</b>	<b>69 119.42</b>	<b>221 928.88</b>	<b>230 099.07</b>	<b>-8 170.19</b>

#### b. Affectation du stock initial de dons issus de la Générosité du Public (T1 du CER)

Le montant du stock de dons issus de la Générosité du Public non affecté et non utilisé en début d'exercice, a été imputé à hauteur de 0.00 €.

Visa pour identification

MAZARS  
Commissaire aux comptes

# ASSOCIATION DES RESTAURANTS DU CŒUR DE L'EURE (AD27)

## 13. COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC

(Loi n°91-772 du 7 août 1991, art 4)

AU 30/04/2014

EMPLOIS	Emplois = Compte résultat (1)	Affectation par Emploi des ressources collectées auprès du public (3)	Formu- les	RESSOURCES	Ressources = Compte résultat (2)	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées (4)	Formu- les
(en €)				REPORT DES RESSOURCES DE LA GP NON AFFECTÉES NON UTILISÉES EN DÉBUT D'EXERCICE			T1
1- Missions Sociales	193 695.75	76 782.18	ST1	1- RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC	86 809.46	86 809.46	T2
Distribution alimentaire et relais	150 257.53	75 076.18		1.1 Dons et legs			
Micro-Crédit et Accès aux droits				Dons manuels non affectés	22 805.48	22 805.48	
Logement et hébergement d'urgence gens de la rue	38 887.29			Dons manuels affectés	61 995.28	61 995.28	
Culturel, loisirs et illettrisme				Legs et autres libéralités non affectés			
Accompagnement retour à l'emploi				Legs et autres libéralités affectés			
Aides diverses	2 973.72	1 706.00		1.2 Autres produits liés à la générosité du public			
Formation des bénévoles	1 577.21			Manifestations	2 008.70	2 008.70	
2- Frais de Recherche de fonds			ST2	2- Autres fonds privés	66 000.00		
Frais appel à la générosité du public				3- Subventions	65 342.40		
3- Frais activité Enfoirés				Union européenne			
4- Frais de fonctionnement	36 403.32	10 027.28	ST3	Etat français			
				Collectivités territoriales	65 342.40		
				Autres			
				4- Autres produits	3 777.02		
				Produits de l'activité "enfoirés"			
				Autres produits	3 777.02		
		86 809.46	T3=ST1+S T2+ST3				
I- TOTAL DES EMBL EXERCICE INSCRITS AU CPT RESULTAT	230 099.07			I-TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE .INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT	221 928.88		
II- DOTATIONS AUX PROVISIONS				II- REPRISES DE PROVISIONS			
III- ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES				III- REPORT DES RESSOURCES AFFECTÉES NON UTILISÉES DES EX ANTERIEURS			
				IV- VARIATION DES FONDS DEDIES DE LA GP.			T4
IV- EXCEDENT DE RESSOURCES SUR L'EXERCICE				IV- INSUFFISANCE DE RESSOURCES SUR L'EXERCICE	8 170.19		
TOTAL GENERAL	230 099.07			TOTAL GENERAL	230 099.07	86 809.46	T2+T4
V- PART DES ACQUISITIONS IMMOS BRUTES DE L'EXERCICE FINANCEE PAR LA GP			T5				
VI NEUTRALISATION DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOS FINANCEES PAR LA GP			T5 bis (négatif)				
VII TOTAL DES EMPLOIS FINANCES PAR LA GP		86 809.46	T6=T3+T5 +T5bis	VII- TOTAL DES EMPLOIS FINANCES PAR LA GP		86 809.46	T6
				SOLDE DES RESSOURCES DE LA GP NON AFFECTÉES NON UTILISÉES AU COURS DE L'EXERCICE			T7= T1+T2 +T4-T6
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Missions Sociales							
Frais de recherche de fonds				Bénévolat			
Frais de fonctionnement et autres charges (3+4+II+III)				Dons en nature			
Total				Total			

# ASSOCIATION DES RESTAURANTS DU CŒUR DE L'EURE (AD27)

## 14. ANNEXES

### Bénévoles

Bénévoles	Nombre moyen au 30/04/2014	Nombre moyen au 30/04/2013
Bénévoles	565	560
<b>Total</b>	<b>565</b>	<b>560</b>

### Effectifs salariés (en ETP)

Effectifs salariés en ETP	Nombre moyen au 30/04/2014	Nombre moyen au 30/04/2013
Contrats Aidés		
CDD/CDI	2.03	1.50
<b>Total</b>	<b>2.03</b>	<b>1.50</b>

### Tonnage des dons locaux alimentaires et produits d'hygiène et d'entretien

Nature	Collecte Nationale	Autres collectes et dons	Ramasse	Total
Denrées alimentaires (en tonnes)	77.12		165.09	242.21
Produits d'Hygiène et d'entretien (en tonnes)	2.12		0.45	2.57
<b>Total</b>	<b>79.24</b>		<b>165.54</b>	<b>244.78</b>

Rapprochement des emplois et des charges comptabilisées

CHARGES	EMPLOIS
230 099.07	230 099.07

Rapprochement des ressources et des produits comptabilisés

PRODUITS	RESSOURCES
221 928.88	221 928.88

### Rémunération :

Les trois plus hauts cadres dirigeants de l'association sont le Président, le Trésorier et le Secrétaire Général. Tous les trois sont bénévoles et ne perçoivent ni rémunération ni avantage en nature.

Les informations présentées ont été établies sur la base des documents comptables de l'organisme

Le Président de l'association

Le Trésorier de l'association

Le Commissaire aux comptes

**LES RESTAURANTS DU CŒUR AD 27  
EURE**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation  
des comptes de l'exercice clos le 30 avril 2014**

LES RESTAURANTS DU CŒUR DE L'EURE (27)  
siège social : 1 rue Jean Jaurès  
27930 GRAVIGNY

Association Loi 1901  
Siret n° 390.117.745.00070



Les Restaurants du cœur  
AD 27 - EURE

*Comptes annuels*  
*Exercice clos*  
*le 30 avril 2014*

## **Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées**

Aux membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés, ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article L.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

### CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L.612-5 du code de commerce.

Fait à Mont-Saint-Aignan, le 11 septembre 2014

Le commissaire aux comptes

Mazars



Monique THIBAULT